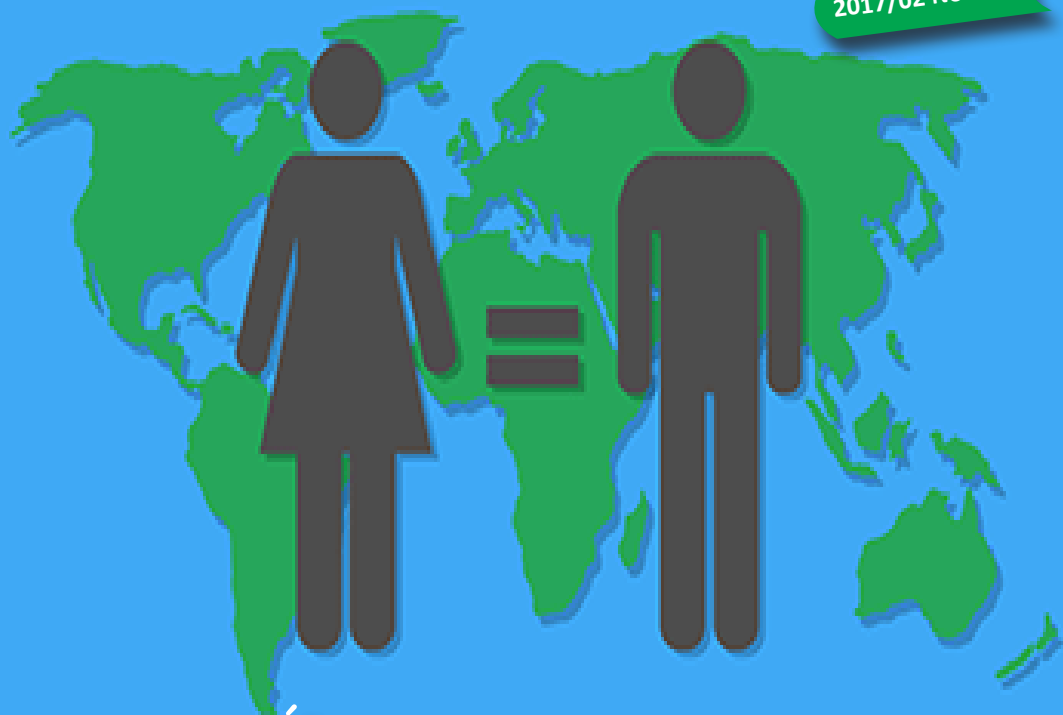


VOIX DU MONDE RURAL

2017/02 No.126



ÉGALITÉ DE GENRE ET EMPOWERMENT

VOIX DU MONDE RURAL No.126

Editeur:

GEORGE DIXON
FERNANDEZ

Secrétariat:

FIMARC aisbl
rue Jaumain 15
5330 ASSESSE
BELGIQUE
Tél/Fax: +32-83-656236
www.fimarc.org
fimarc@skynet.be

Compte bancaire:

ING 310-0756026-94
IBAN
BE87 3100 7560 2694
BIC/SWIFT
BBRUBEBB

Mise en page:

FIMARC aisbl

Photos & Dessins:

FIMARC aisbl
(sauf mention spéciale)

Abonnement:

15,00 €/an

Parution:

33e année

Impression:

FIMARC aisbl

Sommaire

| | |
|---------------------------------|----|
| Editorial | 3 |
| Egalité de genre et Empowerment | 5 |
| Résolution | 12 |
| FIMARC Nouvelles | 15 |

Périodique publié en quatre langues par la FIMARC, qui donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC



Chers lecteurs,

Meilleures salutations depuis le secrétariat international!

Le dossier de ce VMR 126 portera sur une réflexion sur l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes. Le concept de genre décrit les rôles socialement construits et les responsabilités que les sociétés jugent appropriées pour les hommes et les femmes. L'égalité entre les sexes signifie que les hommes et les femmes ont un pouvoir et les mêmes opportunités pour accéder à l'indépendance financière, l'éducation et le développement personnel. Le rôle indispensable et autonomie des femmes dans le développement durable est depuis longtemps reconnu dans la Déclaration de Beijing de 1995 de quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes et dans la Déclaration de Rio de 1992. Pourtant la discrimination sexuelle continue d'être un facteur clé de la pauvreté dans le monde.

L'égalité de genre n'est pas seulement un droit humain fondamental mais une base nécessaire pour un monde pacifique, prospère et durable. En offrant un accès égal aux femmes et aux filles, à l'éducation, aux soins de santé à un travail décent, à une représentation dans les processus de décision politiques et économiques permettra de remplir les conditions pour des économies soutenables, pour le bénéfice de la société et de l'humanité en général.

Les inégalités sont toujours profondément enracinées dans toutes les sociétés. Les femmes souffrent du manque d'accès à un travail décent et font face à la ségrégation professionnelle tout comme aux écarts de salaire entre les sexes. Dans de nombreuses situations, elles se voient refuser l'accès à une éducation de base, à l'enseignement supérieur et aux soins de santé ; de plus, elles sont victimes de violence et de discrimination. Elles sont sous-représentées dans les processus décisionnels politiques et économiques.



Garantir les droits des femmes et de leur donner des occasions de réaliser leur plein potentiel est essentiel non seulement pour atteindre l'égalité de genre, mais aussi pour répondre au large éventail d'objectifs internationaux de développement. Le développement des capacités des filles et des femmes contribue à la santé et la productivité de leurs familles, aux communautés et aux pays, créant un effet d'entraînement qui profite à tous. Partout dans le monde, les femmes et les filles effectuent de longues heures de travail domestique non rémunéré. Dans certains endroits, le droit des femmes à posséder des terres ou à hériter de biens familiaux, à obtenir l'accès au crédit, à gagner un revenu ou pour se déplacer dans leur lieu de travail exempt de discrimination à l'emploi est dénié. Dans les corps législatifs dans le monde entier, les femmes sont en infériorité numérique de 4 pour 1.

Globalement, aucun pays n'a atteint pleinement l'égalité des sexes. Certains pays scandinaves comme l'Islande, la Norvège, la Finlande et la Suède sont pionniers dans leurs progrès pour combler l'écart entre les genres. Dans ces pays, il y a une répartition relativement équitable du revenu disponible, des ressources et des possibilités pour les hommes et les femmes. Les plus grands écarts entre les sexes sont identifiés principalement dans le Moyen Orient, en Afrique et en Asie du Sud. Toutefois, un certain nombre de pays de ces régions, y compris le Lesotho, l'Afrique du Sud et le Sri Lanka devancent les États-Unis en matière d'égalité entre les sexes.

Le renforcement des capacités des femmes est un aspect essentiel de l'égalité entre les genres. Il comprend pour les femmes le sentiment de confiance en soi, de son pouvoir de décision, son accès aux possibilités et ressources, son pouvoir et sa possibilité de contrôle sur sa propre vie à l'intérieur et l'extérieur de sa maison et sa capacité à apporter des changements.

La question du genre n'est pas la panacée des femmes. Il s'agit des relations entre les hommes et les femmes dans la société. Les actions et les attitudes des hommes et des garçons jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'égalité des genres. Un domaine à travailler pour la réalisation de l'égalité des genres serait l'émancipation politique et économique des femmes.

L'égalité de genre est simplement une question de justice entre les femmes et les hommes... la justice mène à l'égalité. L'égalité de genre exige l'égale jouissance pour les femmes et les hommes de biens de valeurs sociales, d'opportunités, de ressources et de reconnaissances. Les femmes sont les principaux agents de changement et quand les femmes et les hommes sont égaux, les économies se développent plus rapidement ; moins de personnes restent dans la pauvreté, et, tout cela augmente le bien-être général. Travaillons ensemble pour faire de tout cela une réalité.

Profitez de votre lecture

George Dixon Fernandez
Secrétaire général



GENDER EQUITY AND EMPOWERMENT



Il convient sans doute pour traiter de ce sujet de l'égalité entre les hommes et les femmes, de repartir d'abord des définitions pour une meilleure compréhension de ces concepts. Car il y a une grande confusion entre la notion de genre, qu'on ramène souvent à la femme et qui est un concept assez abstrait et celui de sexe qui nous différencie, hommes et femmes. Nous verrons ensuite comment l'égalité de genre peut servir à l'empowerment, au pouvoir d'agir des femmes.

Peut-être nous faudra-t-il parler d'équité, qui est différente de l'égalité pour tous, tout le temps et dans tous les domaines de la vie en société. L'équité, c'est l'égalité avec une juste dose d'inégalité. Ce concept est au cœur de la "Théorie de la justice" du philosophe John Rawls qui cherche à penser une société juste.

Quelques définitions

Le genre : le concept de genre (traduction de l'anglais gender) est un concept politique et mobilisateur qui apparaît pour la première fois en 1972, mais qui sera diffusé surtout dans les années 80. Le genre renvoie à la relation entre homme et femme, en s'adressant au rôle masculin et féminin tel qu'il est socialement construit. Il nous permet de faire la différence entre l'identité biologique (le sexe) et l'identité socio-culturelle (le genre) des êtres humains.

Le genre, ce n'est pas la femme seule, ni l'homme seul. Le genre, c'est l'homme et la femme et leurs relations dans la société. La démarche genre ne vise pas à



renverser les rôles, mais à rétablir l'équilibre. L'approche genre permet de mettre fin aux rapports d'inégalité en prenant en compte les besoins spécifiques des uns et des autres.

Le genre dans ce sens est assez difficile à définir de manière figée. Chaque société définit en quelque sorte les rôles attribués aux femmes ou aux hommes, cela varie en fonction des cultures, du milieu où les personnes évoluent. Le genre, construction sociale, n'est donc pas un concept figé, au contraire, il est en perpétuelle « construction ».

L'égalité : être égal, ne signifie pas être identique. Mais quand nous parlerons ici d'égalité, il s'agira de l'égalité des droits fondamentaux pour tous les êtres humains, hommes et femmes. Il s'agira également de l'équité (la justice) au sens d'une redistribution des responsabilités mais aussi des accès aux ressources, que ce soit pour l'éducation, l'accès à la terre, à l'héritage.... « Nous avons tous droit à la vie, à la libre expression, à la propriété, etc., à condition que ces libertés n'empiètent pas sur les libertés d'autrui: notre droit légitime à la propriété ne nous autorise pas à voler les autres, ni notre droit de nous exprimer à les insulter. Autrement dit, chacun est libre mais ces libertés vont parfois à l'encontre des libertés d'autrui. Or, nous devons tous être égaux quant à ces libertés. D'où une seconde règle qui admet des inégalités. Il est normal que certains possèdent plus que d'autres, notamment parce que cela favorise la volonté d'entreprendre. Toutefois, ces inégalités doivent être au bénéfice des membres les moins avantagés de la société. Elles doivent aussi être attachées à des fonctions et positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité des chances. Ainsi, il est juste qu'un chef d'entreprise gagne davantage que ses employés et ouvriers, dans la mesure où cela l'encourage à entreprendre,





permettant ainsi aux employés et ouvriers d'avoir du travail. Mais si les gains de l'entreprise se font au détriment des travailleurs, l'inégalité de salaire du patron est injuste.^[1]

L'empowerment: le concept d'empowerment a été décrit pour la première fois en 1976 par Barbara Solomon aux Etats-Unis sur la base des expériences réalisées par les mouvements des droits civiques des afro-américains et du travail politique avec des collectivités. En français, empowerment se traduit en général par autonomisation ou capacitation. Ces termes sont assez vagues et non spécifiques. Jusqu'à présent, il n'en existe aucune définition plus précise acceptée de tous. Le consensus de base est que l'empowerment est un processus d'apprentissage, avec de nouvelles libertés d'action qui aboutissent à une plus grande autodétermination de sa propre vie. Dans un tel processus, les êtres humains découvrent et développent leurs propres ressources ou des ressources collectives, réalisent de nouvelles expériences et acquièrent de nouvelles capacités. Ce processus est centré sur les forces, les ressources, les compétences et sur le 'savoir agir'.



Ces quelques notions étant rappelées et remises à leur juste place, qu'est ce qui pose problème dans le concept de genre et comment bien compris peut-il contribuer à plus d'égalité sociale entre les hommes et les femmes ?

La disparité entre les hommes et les femmes au niveau économique

Ce n'est pas une révélation fracassante de dire que la disparité entre les hommes et les femmes est toujours bien présente. Dans les sociétés développées, même si cette disparité est moins visible et moins importante qu'il y a quelques années, les différences existent toujours. Dans tous les pays du monde, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes. A en croire le rapport que vient de publier l'Organisation internationale du travail, l'écart de salaire horaire serait minime en Bosnie et au Mexique mais atteint 16% en France et dépasse 40% en Azerbaïdjan et au Bénin. En Europe, près des deux tiers des 10 % de salariés les moins bien payés sont des femmes, alors qu'on en compte seulement un tiers parmi les 10 % les mieux payés. Parmi les 1% les mieux rémunérés, les directeurs généraux gagnent moitié plus que les directrices générales.^[2]



La disparité entre les hommes et les femmes au niveau de la participation au pouvoir

Là encore la disparité est importante. Certes les écarts se sont réduits depuis l'adoption par de nombreux pays de dispositions obligeant un pourcentage minimum de femmes sur les listes électorales et la meilleure éducation des filles. Toutefois de manière globale, les femmes sont sous-représentées dans les lieux de décision, que ce soit en politique ou encore dans les entreprises. En Afrique par exemple, la participation des femmes au processus politique est très inégale selon les pays. Au 1er novembre 2015, parmi les 20 pays comportant le plus de femmes au sein de leur parlement, 7 pourtant sont des pays africains : Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Namibie, Mozambique, Ethiopie et Angola. Le premier pays de ce classement est le Rwanda, avec 63.8% de femmes. D'autres pays sont bien moins classés : ainsi au Bénin et au Nigéria, les femmes au parlement représentent respectivement 7,2% et 5,6%.

La disparité entre les hommes et les femmes au niveau de l'accès aux ressources

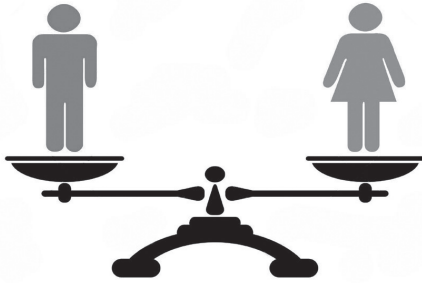
Ce chapitre méritera une attention particulière car l'accès aux ressources est un problème majeur dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays du Sud où l'agriculture est encore majoritairement source d'emplois. En 2010, une étude de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique que dans le monde moins de 20% des propriétaires fonciers sont des femmes. En Afrique occidentale et centrale ainsi qu'au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les femmes représentent moins de 10% des propriétaires. En Afrique orientale et australe et dans certaines parties de l'Amérique latine, les femmes semblent avoir un meilleur accès à la terre. Elles possèdent 30% des titres fonciers individuels.

Même lorsqu'un système juridique prévoit l'égalité d'accès à la terre, les femmes peuvent être confrontées à de graves difficultés pour faire valoir leurs droits à la propriété foncière, en partie parce qu'elles sont mal informées. Dans certains pays, le système juridique et plus particulièrement la législation en matière de succession et de divorce accordent aux femmes moins de droits sur les terres qu'aux hommes. Les titres de propriété foncière ne sont souvent enregistrés qu'au nom du chef de famille masculin. Dans bien des pays, il est difficile pour les femmes de posséder des terres conjointement avec leur mari. Dans les pays en développement, c'est le droit coutumier qui régit l'accès à de vastes superficies de terres non enregistrées et leur utilisation. Selon ce système, les droits d'accès et d'utilisation sont attribués par les autorités traditionnelles du groupe d'utilisateurs, sans document écrit.



Au Sénégal, une réforme constitutionnelle et des législations ont été adoptées pour garantir l'égalité des droits des hommes et des femmes en matière de tenure foncière. L'article 15 de la Constitution adoptée en 2001, garantit aussi bien à l'homme qu'à la femme le droit à la propriété. Les restrictions coutumières et religieuses à l'accès de la femme à la terre sont en principe interdites. Dans le cas du droit

islamique, la femme reçoit en héritage la moitié de ce que reçoit l'homme. Mais la réalité sur le terrain montre que les terres traditionnelles sont actuellement gérées le plus souvent suivant le droit coutumier, qui reconnaît rarement les droits des femmes sur le foncier. Les femmes représentent 26% des responsables de parcelles dans l'agriculture, mais ne détiennent que 13% de la superficie des terres en agriculture pluviale et la situation est pire en culture irriguée. En plus de la faiblesse de leur statut, beaucoup de femmes ignorent l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits. Quand elles les connaissent, elles n'osent pas remettre en cause les règles sociales, en



particulier les rapports entre hommes et femmes.

Au Burundi : le système patrilinéaire exclut la femme de l'accès au patrimoine foncier c'est-à-dire de la terre agricole et des maisons d'habitation, mais aussi de la gestion des produits de la terre, même pour les aliments dont la tradition leur octroie la charge de les produire^[3].

Les exemples sont nombreux et nul doute que les lecteurs de ce dossier VMR reconnaîtront des situations qu'ils connaissent bien dans leur propre pays.

Parler d'accès aux ressources, c'est aussi évoquer l'accès au crédit. Rares sont les femmes dans les pays du Sud qui y ont accès facilement, si ce n'est au travers de programme de micro-crédit qui leur permet pour le moins d'avoir accès à de petites sommes d'argent pour développer de petits commerces ou de monter des projets générateurs de revenus.

Quelques pistes de réflexions

Depuis une dizaine d'années maintenant, des progrès ont été réalisés un peu partout dans le monde pour tenter de résoudre ces problèmes d'inégalités de droits, que ce soit au niveau de l'accès à la terre, à l'éducation ou encore aux soins de santé. Les



législations, sous la pression d'ONG de développement, évoluent mais il faudra encore du temps pour qu'elles soient réellement effectives.

Selon le dernier rapport du WEF (World Economic Forum) qui propose depuis quelques années un classement décrivant les «améliorations» selon les pays, on y découvre que le Nicaragua, le Népal, la Bolivie, la Slovénie et la France sont les cinq pays qui ont connu la plus forte réduction des inégalités hommes-femmes en 2016.

Revenons sur la notion d'empowerment qui comporte quatre composantes essentielles: la participation, la compétence, l'estime de soi et la conscience critique (conscience individuelle, collective, sociale et politique). Lorsque ces quatre composantes sont en interaction, un processus d'empowerment est alors enclenché. Ce processus proactif est centré sur les forces, les droits et les habiletés des individus et de la communauté, plutôt que sur les déficits ou les besoins (Gibson, 1991, Anderson, 1996).

L'éducation est donc un enjeu majeur tant pour le développement des compétences, qui permettra une meilleure participation, créant ainsi une confiance et une estime de soi pour développer sa conscience critique, tant d'un point de vue personnel que collectif.

Quelques grands défis à relever

Sécurité alimentaire et autonomisation

La majorité de la population vivant dans la pauvreté habite en milieu rural. Les femmes éprouvent toujours plus de difficultés pour accéder aux ressources, aux marchés, à l'information, alors qu'elles jouent un rôle clé dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires. En assurant un accès égal à la terre, aux intrants, à la formation technique et aux opportunités d'entrepreneuriat, il y aurait sans doute et rapidement de nombreux progrès.

Education

Le droit à l'enseignement est une condition préalable pour créer des opportunités dans la vie économique, sociale et politique. L'accès et le maintien des filles à l'école doivent être pris en compte pour leur donner les mêmes opportunités qu'aux garçons en matière de formation, de recherche d'emploi et d'autonomie.

Santé

La question de la planification familiale est un défi à relever ensemble, hommes et femmes. Trop souvent encore ce sont les femmes qui ont la charge des enfants.



Nous plaçons pour des politiques de soutien aux familles qui permettent tant aux hommes qu'aux femmes d'assumer leur parentalité sans que leur carrière professionnelle en pâtisse.

Emploi et responsabilité en politique

Tout comme dans les autres domaines, les femmes auront des opportunités dans les sphères de décision, que ce soit au niveau de certains emplois ou dans la vie politique, si les conditions qui leur permettent d'exercer ces responsabilités sont réunies. C'est-à-dire l'accès à la formation, la répartition équitable des tâches ménagères et la prise en charge commune des enfants.

En conclusion

Le concept de genre évite de rentrer dans les rapports conflictuels entre homme et femme, et nous projette dans le problème de l'enjeu du développement, des défis de création de richesses, d'infrastructures scolaires et sanitaires qui sont beaucoup plus importants. L'approche genre prône un développement équitable, lequel ne privilégie pas uniquement la productivité, mais permet des changements de statut et de condition sociale permettant ainsi de réduire la pauvreté et plus de justice sociale au sein des populations.

[1] Fiche Philo : Egalité Vs équité - La Libre.be - novembre 2011

[2] Les Echos.fr – 06 mars 2017

[3] Ifad.org, 2010



RÉSOLUTION

Comité exécutif de la FIMARC – Assesse - Belgique

Mai 2017

Nous, les membres du Comité exécutif de la FIMARC (Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques), d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe, représentant les mouvements et communautés rurales de plus de 50 pays dans le monde, nous sommes réunis à Assesse en Belgique du 18 au 25 mai 2017 pour la session de formation FIMARC intitulée « Les droits des paysans sur les semences », afin d'approfondir notre compréhension commune de cet enjeu, pour partager nos expériences dans les différents continents, pour définir concrètement les étapes nécessaires pour appuyer et faire progresser l'application des droits des paysans sur les semences du monde entier.

Les semences sont au cœur de la vie, la source de notre alimentation. Les semences de qualité sont la base de la santé et du bien-être de tous les humains. Une bonne nourriture de qualité et saine est un droit humain fondamental. Les semences sont au cœur de l'agriculture. Le droit aux semences pour les paysans signifie le droit à la vie.

Historiquement, les petits exploitants (les paysans) étaient les gardiens de la production, de l'usage, de la conservation et des échanges de semences traditionnelles. Les communautés, les agriculteurs familiaux et en particulier les femmes ont joué un rôle essentiel à cet égard. Les semences étaient traitées en effet comme un bien commun pour la communauté et pour l'humanité, mais elles sont devenues une marchandise par la privatisation pour contrôler notre système alimentaire et en tirer profit. Les réglementations sur les semences dans la plupart des pays dictent quel type de semences ne peuvent pas être vendues, utilisées et même échangées par les agriculteurs. Les systèmes de propriété intellectuelle, les réglementations commerciales, les certifications et les systèmes d'immatriculation obligatoires pour les semences ne tendent vers qu'un seul but : le contrôle absolu sur les semences.

Même si certaines lois et constitutions nationales mentionnent le droit sur les semences traditionnelles et la biodiversité, de nombreux gouvernements manipulent ces lois pour soutenir l'agro-industrie et pour lui donner priorité pour les variétés hybrides et les semences génétiquement modifiées au détriment des semences et de l'agriculture paysanne. Les petits exploitants (paysans), qui insistent sur les droits à leurs semences traditionnelles sont criminalisés, les semences sont privatisées et

sont transformées en marchandises commerciales, ce qui entraîne des effets désastreux non seulement sur les petits exploitants (paysans), mais aussi sur tous les êtres humains, aujourd'hui et pour l'avenir :

- Réduction extrême de la biodiversité
- Perte des variétés traditionnelles
- Augmentation de l'usage de chimie agricole, pollution et dévastation environnementale
- Effets négatifs sur la santé des êtres humains et aussi de notre planète
- Menace existentielle pour les petites exploitations familiales
- Prévention de la souveraineté alimentaire

La FIMARC affirme que les variétés traditionnelles de légumes et de semences constituent un patrimoine essentiel (vital). Elles sont la clé de notre sécurité et souveraineté alimentaire à l'heure actuelle et pour l'avenir. Alors que des centaines de variétés d'une culture étaient autrefois cultivées, il n'en reste seulement que deux ou trois, ou la culture d'une semence peut avoir été abandonnée. Les sociétés qui proposent et multiplient les soi-disant nouvelles variétés résistantes exigent les droits génétiques sur des variétés anciennes qui sont perdues.

Les variétés qui n'ont pas de marché mondial, perdent leur place et ne peuvent plus être vendues. Bientôt elles disparaissent... pour toujours. Le manque de diversité génétique dans les cultures vivrières augmente considérablement leur vulnérabilité face aux parasites et aux maladies.

Et à ce moment où le climat mondial évolue de façon imprévisible, personne ne sait quel genre de cultures pourra être nécessaire à l'avenir... le nombre infime de variétés commerciales disponibles pourrait s'avérer inutile dans de nouvelles conditions. Et pourtant il a été prouvé que les variétés traditionnelles de semences paysannes pourraient s'adapter au changement climatique et pourraient également être plus durables.

L'agriculture paysanne traditionnelle et localement appropriée est de plus en plus sous la pression des compagnies agroalimentaires de multinationales biotechnologiques, qui n'ont qu'une priorité : augmenter les valeurs de l'actionnaire. La FIMARC condamne ce processus de privatisation des semences. Nous rejetons toutes les pratiques des brevets sur les semences et les organismes vivants, nous en appelons fortement à ce que nos droits, en tant qu'agriculteurs et communautés rurales, à produire, utiliser, réutiliser et échanger nos propres semences traditionnelles et variétés végétales soient respectés.

La FIMARC exige fortement, que toute loi sur les semences se penche sur les droits des paysans à ces semences. Les petits exploitants (paysans) sont les gardiens des semences et des ressources génétiques. Le droit des paysans sur les semences doit être protégé.

La FIMARC poursuivra ses efforts pour appuyer l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur les « Droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales » incluant un article sur les droits de paysans sur les semences.

La FIMARC et ses mouvements membres s'engagent fermement à...

- ...étudier et analyser les enjeux des semences, l'impact des régimes de semences et leur cadre national (lois, règles et règlement), qui refusent aux paysans leur droit sur les semences
- ... informer et éduquer les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants sur les enjeux des semences et les droits des paysans à ces semences
- ... construire des résistances locales, afin de protéger nos propres systèmes semenciers, nos connaissances et pratiques traditionnelles
- ... contester le contrôle corporatif des semences utilisant les technologies et recherches privées
- ... informer sur le rôle important de l'agriculture familiale et en particulier sur le rôle des femmes dans l'agriculture, la préservation de semences et la protection de la biodiversité
- ... informer sur le processus en cours à l'ONU, afin d'adopter une déclaration sur les « Droits pour les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales »
- ... mettre en place et approfondir les liens entre les agriculteurs et les consommateurs, afin d'éviter conjointement le processus de privatisation des semences
- ... faciliter des forums et échanges au niveau local, national et mondial, afin de soutenir les droits des petits exploitants (paysans) sur les semences.
- ... identifier et mettre en pratique les méthodes de préservation des semences à adapter aux régions des mouvements spécifiques.

Comité exécutif de la FIMARC

Assesse, 24 mai, 2017

FIMARC NOUVELLES

43E SESSION DU CFS- 17-21 OCTOBRE 2016, FAO, ROME, ITALIE

Le Comité sur la Sécurité Alimentaire (CFS) a tenu sa 43e session du 17 au 21 octobre au siège de la FAO à Rome. Wolfgang Scharl (Président, FIMARC), George Dixon Fernandez (Secrétaire général), Jean Claude Germon (Trésorier), Rony Joseph (Coordinateur asiatique) et Fr. Tomas Jose Spanghero (Aumônier) ont participé à cette 43e sessions du CFS 43 au nom de la FIMARC.

SUIVI DE NOS MOUVEMENTS NATIONAUX

Wolfgang Scharl, le Président de la FIMARC Président a participé à la réunion du conseil national du KLB, Allemagne, réunion qui s'est tenue le 13/06/2016. Il a également participé à une rencontre de délégués du KLB en février 2016 et a réalisé une présentation concernant le droit des Paysans. Wolfgang a aussi participé à une rencontre nationale du KLJB et pris la parole sur l'agriculture paysanne familiale.

Jean-Claude Germon, le trésorier de

la FIMARC a participé à l'Assemblée générale du CMR qui s'est déroulée à Paris les 16 et 17 avril 2016. Il a présenté les objectifs principaux de la FIMARC et le projet ERASMUS +. Jean-Claude a également réalisé une présentation de la FIMARC au Conseil d'Administration du CMR en 2016. Rony Joseph a participé à une rencontre du mouvement Thaï de la FIMARC en mars 2016, en compagnie des responsables du centre de formation agricole CCHD RTRC.

George Fernandez, le Secrétaire générale de la FIMARC et Rony Joseph (Coordinateur asiatique de la FIMARC) ont visité les mouvements nationaux en Asie : l'INAG en Inde, le CEC au Sri Lanka, le PKMP aux Philippines et le SPSTN en Indonésie, cela afin de soutenir et orienter notre travail dans le sens d'un développement axé sur les populations. Manuel Moran Hidalgo (coordinateur latino-américain de la FIMARC) a visité le Honduras et le Guatemala pour rendre plus forte la solidarité entre les communautés affectées par le blocage des rivières et par les industries de canne à sucre.



Aux Philippines avec un groupe de femmes sans terre



Aux Philippines avec un groupe de pêcheurs



VMR

**VOIX DU
MONDE RURAL**

PUBLIE PAR:

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

Editeur Responsable:

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)
